

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 871

27 avril 2010

SOMMAIRE

Adriatic Fund Management S.à r.l.	41801	Insight-Studio M I S.à r.l.	41786
Adriatic Fund Management S.à r.l.	41786	Jera Immobiliare S.A.	41787
Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.	41786	Jera Immobiliare S.r.l.	41787
Alter Domus	41786	Julius Baer Multifund Advisory	41787
Arkai Luxembourg S.A.	41785	Julius Baer Multiinvest Advisory	41794
Arminius KC S. à r.l.	41784	Julius Baer Multiopportunities Advisory	41805
Arminius Luxembourg S.à r.l.	41784	Julius Baer Multipartner Advisory	41800
Arnina S.à r.l.	41776	Julius Baer Multiselect Advisory	41800
Association Familiale d'Investisseurs Responsables - AFIR Holding & Management Company	41804	Langham S.A.	41775
Auréthom S.à r.l.	41786	LuxCo 108 S.à r.l.	41763
Aviva Investors Portefeuille II	41794	MeesPierson Investments (Luxembourg) S.A.	41763
Beethovenstrasse Immobilien A.G.	41774	M.G. Holding S.A.	41762
Blittersdorf Immobilien A.G.	41774	NextWeb Holdings S.à r.l.	41805
Brunello Partners S.à r.l.	41775	Oedipus S.A.	41800
CD International S.A.	41785	Phoenix Energy International SA	41796
City One Luxembourg S.à r.l.	41796	Premium Investments Holding S.A.	41808
Claire Management S.A.	41764	ProA Investments I A S.à r.l.	41775
Clipco S.A.	41795	Renson Investment S.A.	41795
Crystal Silver S.à r.l.	41786	Seven Summits Capital S.A.	41801
Daedalus Engineering Sàrl	41795	Swiss & Global Multifund Advisory S.A.H.	41787
Darby Mezzanine Participations	41773	Swiss & Global Multiinvest Advisory S.A.H.	41794
Darby Mezzanine S.à r.l.	41773	Swiss & Global Multiopportunities Advisory S.A.H.	41805
EG Immo S.A.	41796	Swiss & Global Multipartner Advisory S.A.H.	41800
Empik Centrum Investments S.A.	41796	Swiss & Global Multiselect Advisory S.A.H.	41800
Equinox	41762	Tax & Consulting Services	41774
Euro Associates	41763	TE-Logistics S.A.	41783
Eurohaus Immobilien AG	41774	Trefoil Luxembourg S.à r.l.	41776
Fasanenhof Immobilien A.G.	41774	Umbrellastream S.à r.l.	41785
Ferdinandstrasse Immobilien A.G.	41773	Unicum SA	41808
Finstone S.à r.l.	41794		
First Data Operations Luxembourg S.à r.l.	41784		
GHE Holding S.A.	41762		
Goethestrasse Immobilien A.G.	41764		

M.G. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.065.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 janvier 2010*

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2011 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010040607/19.

(100040302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

GHE Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 76.799.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire tenue de manière anticipée le 1^{er} mars 2010*

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I. C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010040608/18.

(100040303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Equinox, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.581.

—
Par décision des Conseils d'Administration tenus le 25 février 2010 au siège social de la Société, il a été décidé:

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Christophe Velle, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009 qui se tiendra en 2010.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Thierry Lesage, résidant professionnellement 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2009 qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EQUINOX, Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010040609/17.

(100040304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

MeesPierson Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.116.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue extraordinairement en date du 15 mars 2010*

1) La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MEESPIERSON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010040617/19.

(100040331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

LuxCo 108 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.589.

—
Veuillez noter que le prénom et le nom correct du gérant suivant est:

Hyun SUK HA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Pour la société
TMF Corporate Services S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2010040641/16.

(100040898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Euro Associates, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 23.090.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 19 février 2010 a ratifié la cooptation du 29 juillet 2009 de Messieurs

- Jean Riwers, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg
- Farhad Rahimov, finance manager, demeurant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg,
nommés administrateurs de la société.

- La société VES Mondial Associates Ltd, Makariou III, 114 Dino Building, 3506, Limassol, Chypres est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement de la Fiduciaire 2M Consultants Sàrl.

Les mandats des administrateurs et du nouveau commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

EURO ASSOCIATES
Signature

Référence de publication: 2010040660/18.

(100040565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Goethestrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 17.556.

Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 15 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010040646/11.

(100040825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Claire Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.898.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten on the 11th of March.

Before the undersigned, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BEATRICE MANAGEMENT S.A., a company incorporated under Luxembourg law, whose registered office is in 94, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, not yet registered with the Registrar of companies of Luxembourg (hereinafter referred to as the "Shareholder"),

hereby represented by his sole director, Mr Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse, having the capacity to bind the company BEATRICE MANAGEMENT S.A. by his sole signature.

Such appearing party, represented as stated above, requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") which is hereby incorporated:

Art. 1. Form and Name.

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the Law), and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company will exist under the name of "CLAIRE MANAGEMENT S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Corporate objects.

4.1 The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect or real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

4.2 The Company may furthermore carry out all transactions relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise or company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

4.3 In particular the Company may use its funds for the creation, management, development and the disposal of a portfolio comprising all types of transferable securities or patents of whatever origin, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities and patents, either by way of contribution, subscription, purchase or otherwise, option, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

4.4 The Company may further grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

4.5 The Company may also take management positions in other companies.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000) consisting of seven thousand seven hundred and fifty (7,750) class A shares and seven thousand seven hundred and fifty (7,750) class B shares with a par value of two euro (EUR 2.-) each, having the same rights and obligations.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by Law.

6.2 The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all person(s) claiming a right to such share(s) has/have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s). The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Meetings of the shareholders of the Company.

7.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of written resolutions.

7.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

7.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 1st April of each year at 10:00. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

7.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

7.5 Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

7.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

7.7 Resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolutions(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

7.8 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders.

Art. 8. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

8.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

8.2 Each share is entitled to one vote.

8.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

8.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

8.5 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a sole Director in case of a sole Shareholder, or by a Board of Directors composed of at least three (3) members in case of plurality of Shareholders, their number being determined by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the General Meeting. Director(s) need not to be shareholder(s) of the Company. In case of plurality of directors the General Meeting may decide to create two categories of directors (A Directors and B Directors). A Directors are designated by the Class A shareholders, and B Directors are designated by the Class B shareholders.

9.2 The Director(s) shall be elected by the Sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

9.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board.

10.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

10.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy. A director may not represent more than one of his colleagues.

10.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

10.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

10.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

10.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 11. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 12. Delegation of powers. The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 13. Binding signatures.

13.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters only by (i) the joint signatures of any two members of the Board or the Sole Director, or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

13.2 In case of directors of category A and category B, the Company will be bound by the joint signature of any A Director together with any B Director, or by the sole signature of any B Director

Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

14.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 15. Statutory Auditor(s).

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)), or, where requested by the Law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December of the same year.

Art. 17. Allocation of profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

17.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

17.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 19. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year begins on this day and ends on the 31st of December 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, hereby declares to subscribe to the fifteen thousand five hundred (15,500) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares are paid up by the Sole Shareholder to an extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) paid by the Sole Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Sole Shareholder, pre-named, represented as stated above, representing the entire of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 1 (one) and the number of auditors at 1 (one);
2. Mr Quentin RUTSAERT, avocat à la Cour, born on September 7th, 1973 in Tienen (B), residing professionally in L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse, is appointed as director.
3. Mr François GEORGES, chartered accountant, born on March 20th, 1967, residing professionally in L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company;
4. that the terms of office of the Director and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2015; and
5. that the address of the registered office of the Company is at L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by an French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le 11 mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

BÉATRICE MANAGEMENT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 94 boulevard de la Pétrusse, non encore inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après l'"Actionnaire"),

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Quentin RUTAERT, résidant professionnellement à Luxembourg, pouvant engager la société BEATRICE MANAGEMENT S.A. par sa seule signature.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "CLAIRE MANAGEMENT S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.2 La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers.

4.5 La Société peut également remplir des fonctions d'administration dans d'autres sociétés.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par sept mille sept cent cinquante (7.750) actions de classe A et sept mille sept cent cinquante (7.750) actions de classe B, tous d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, ayant tous les mêmes droits et obligations.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de résolutions écrites.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1^{er} avril de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

7.7 Les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Actionnaires. Dans ce cas, chaque Actionnaire recevra le texte de la /des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Actionnaires ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Actionnaires.

7.8 Toute référence dans les présents statuts à des décisions de l'assemblée générale des Actionnaires doit être comprise comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Actionnaires.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B). Les Administrateurs A seront nommés par les actionnaires détenant les actions de classe A, et les Administrateurs B seront nommés par les actionnaires détenant les actions de classe B.

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature individuelle d'un Administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux quinze mille cinq cents (15.500) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à 1 (un);
2. Monsieur Quentin RUTSAERT, né le 7 septembre 1973 à Tienen (B), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse, est nommé administrateur de la Société.
3. Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte est nommé commissaire de la Société;
4. le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2015; et
5. le siège social de la société est fixé à L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Q. Rutsaert, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2010. LAC/2010/11595. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010039847/494.

(100039025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Darby Mezzanine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 657.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.134.

Le siège social du Gérant A, la société Darby Delaware Mezzanine Holdings LLC se trouve à présent au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Pour avis conforme

TMF Corporate Services S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2010040642/16.

(100040895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Darby Mezzanine Participations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 657.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.859.

Le siège social du Gérant A, la société Darby Delaware Mezzanine Holdings LLC se trouve à présent au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Pour avis conforme

TMF Corporate Services S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2010040640/15.

(100040900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Ferdinandstrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 21.842.

Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 15 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010040647/11.

(100040823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Fasanenhof Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 21.354.

Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 15 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010040648/11.

(100040821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Eurohaus Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 10.915.

Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 15 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010040649/11.

(100040820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Blittersdorf Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 19.478.

Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 15 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010040650/11.

(100040817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Tax & Consulting Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 14, rue Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 120.630.

Le Bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040518/10.

(100040142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Beethovenstrasse Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 15.772.

Monsieur Georges KIOES, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant 52, rue des Sept Arpents, L-1139 Luxembourg a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 15 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010040651/11.

(100040813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Langham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.831.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 29 janvier 2010 que les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Vincent Bouffieux, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 29 janvier 2010;
- de nommer Saphia Boudjani, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 29 janvier 2010 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

David Saigne

Administrateur

Référence de publication: 2010040598/18.

(100039962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

ProA Investments I A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 137.068.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 mars 2010

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.
2. M. Mikaël GUTIERREZ, administrateur de sociétés, né à Liège (Belgique), le 18 octobre 1979, demeurant professionnellement L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 MAR. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ProA Investments I A S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010040662/17.

(100040495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Brunello Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.307.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 17 février 2010

L'Associé unique de Brunello Partners S.à r.l. (la "Société") a pris la résolution suivante en date du 17 Février 2010:

- de renouveler le mandat des Gérants A de la Société, Mr John Albert Severson ayant son adresse professionnelle au 22, Saratoga, Newport Beach, 92660 Californie, USA et Mr Massimo Ferragamo, ayant son adresse professionnelle au 663, fifth Avenue, 4th floor, NY 10022 New York, USA,

Leur mandat expirera lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 17 février 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010040668/18.

(100040393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Arnina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.955.

—
Extrait du contrat de cession de parts signé le 16 février 2010

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 16 février 2010, les parts de la Société ont été transférées comme suit:

Mme Christiane Dmitrieff, demeurant au 2, avenue Princesse Grace, Sardanapale, MC 98 000, Monaco, a transféré 65 parts sociales de 510 EUR détenues dans la Société à Mr Nicolas Dmitrieff, demeurant au 34, rue Ranelagh, 75016 Paris, France.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Manager

Référence de publication: 2010040670/17.

(100040343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Trefoil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.907.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of February

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- Mr George Sisk, born on November 21, 1940, residing at 9, Knocklyon Grove, Knocklion Road, Templeogue, Dublin 16, Ireland.

2.- Mrs Anne Sisk, born on July 22, 1942, residing at 9, Knocklyon Grove, Knocklion Road, Templeogue, Dublin 16, Ireland.

3.- Mr Henry Sisk, born on January 29, 1943, residing at 3, Charlemont Avenue, Dun Laoghaire, Co Dublin, Ireland

4.- Mr Owen Sisk, born on January 20, 1980, residing at c/o John Sisk & Son, Wilton Works, Naas Road, Clondalkin, Dublin 22, Ireland.

5.- Mrs Aoife Sisk, born on August 06, 1981, residing at Rose Cottage, 3 Portland Terrace, Evenlode, Moreton in March, GL56 0NW, United Kingdom.

6.- Mrs Maria Luisa Sisk, born on November 16, 1970, residing at 34 The Cotswolds, Castleredmond, Midleton, Co Cork, Ireland.

7.- Mr John Patrick Sisk, born on March 17, 1975, residing at 8 Eglinton Terrace, Donnybrook, Dublin 4, Ireland.

8.- Roseberth Holdings Ltd, incorporated in Dublin on July 5, 1988, with registered office at Wilton Works, Naas Road, Clondalkin, Dublin 22, Ireland.

All here represented by Ms Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxies given under private seal

The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which the founders declare to organize among themselves.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. one. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

Art. two. The Company's name is "Trefoil Luxembourg S.à r.l."

Art. three. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation,

contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. four. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. five. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. six. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. seven. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. eight. The Company's capital is set at EUR 100,000 (one hundred thousand Euro), represented by:

- 27,587 (twenty-seven thousand five hundred and eighty-seven) class "A" shares
- 27,586 (twenty-seven thousand five hundred and eighty-six) class "B" shares
- 24,138 (twenty-four thousand one hundred and thirty-eight) class "C" shares
- 13,793 (thirteen thousand seven hundred and ninety-three) class "D" shares
- 1,724 (one thousand seven hundred and twenty-four) class "E" shares
- 1,724 (one thousand seven hundred and twenty-four) class "F" shares
- 1,724 (one thousand seven hundred and twenty-four) class "G" shares
- 1,724 (one thousand seven hundred and twenty-four) class "H" shares

The total number of shares amounts to 100,000 (one hundred thousand) with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Art. nine. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. ten. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. eleven. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the board of managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. twelve. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. thirteen. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. fourteen. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. fifteen. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the manager(s) may from time to time determine.

Financial year - Balance sheet

Art. sixteen. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. seventeen. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. eighteen. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. nineteen. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. twenty. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. twenty-one. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

Mr George Sisk, prenamed	27,587 shares of class A
Mrs Anne Sisk, prenamed	27,586 shares of class B
Mr Henry Sisk, prenamed	24,138 shares of class C
Roseberth Holdings Ltd, prenamed	13,793 shares of class D
Mr Owen Sisk, prenamed	1,724 shares of class E
Mrs Aoife Sisk, prenamed	1,724 shares of class F
Mrs Maria Luisa Sisk, prenamed	1,724 shares of class G
Mr John Patrick Sisk, prenamed	1,724 shares of class H
TOTAL	100,000 Shares

The shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) is as now at the disposal of Trefoil Luxembourg S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholders, took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at two (2).

2) Are appointed as managers for an undetermined duration

- Mr Philippe Salpetier, private employee, born in Libramont (Belgium) on August 19, 1970 with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mr Gerard Penny, born in Dublin (Ireland) on July 10, 1965, c/o Sicon Limited, Wilton Works, Naas Road, Clondalkin, Dublin 22, Ireland.

3) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-six février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur George Sisk, né le 21 novembre 1940, demeurant à 9, Knocklyon Grove, Knocklion Road, Templeogue, Dublin 16, Irlande.

2.- Madame Anne Sisk, née le 22 juillet 1942, demeurant à, Knocklyon Grove, Knocklion Road, Templeogue, Dublin 16, Irlande.

3.- Monsieur Henry Sisk, né le 29 janvier 1943, demeurant à 3, Charlemont Avenue, Dun Laoghaire, Co Dublin, Irlande.

4.- Monsieur Owen Sisk, né le 20 janvier 1980, demeurant à c/o John Sisk & Son, Wilton Works, Naas Road, Clondalkin, Dublin 22, Irlande.

5.- Madame Aoife Sisk, née le 06 août 1981, demeurant à Rose Cottage, 3 Portland Terrace, Evenlode, Moreton in March, GL56 0NW, Royaume Uni.

6.- Madame Maria Luisa Sisk, née le 16 novembre 1970, demeurant à 34 The Cotswolds, Castleredmond, Midleton, Co Cork, Irlande,

7.- Monsieur John Patrick Sisk, né le 17 mars 1975, demeurant à 8 Eglinton Terrace, Donnybrook, Dublin 4, Irlande.

8.- Roseberth Holdings Ltd, constituée à Dublin le 5 juillet 1988, ayant son siège social à Wilton Works, Naas Road, Clondalkin, Dublin 22, Irlande.

Tous ici représentés par Mme Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé;

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. premier. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. deux. La dénomination de la société sera "Trefoil Luxembourg S.à r.l."

Art. trois. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. quatre. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. cinq. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. six. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. sept. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. huit. Le capital social est fixé à EUR 100.000 (cent mille Euro), représenté par:

- 27.587 (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-sept) parts sociales de classe "A"
- 27.586 (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six) parts sociales de classe "B"
- 24.138 (vingt-quatre mille cent trente-huit) parts sociales de classe "C"
- 13.793 (treize mille sept cent quatre-vingt-treize) parts sociales de classe "D"
- 1.724 (mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de classe "E"
- 1.724 (mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de classe "F"
- 1.724 (mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de classe "G"
- 1.724 (mille sept cent vingt-quatre) parts sociales de classe "H"

Le nombre total de parts sociales s'élève à 100.000 (cent mille) avec une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Art. neuf. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. dix. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. onze. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du conseil de gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. douze. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. treize. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. quatorze. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. quinze. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Exercice social - Comptes annuels

Art. seize. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. dix-sept. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. dix-huit. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. dix-neuf. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. vingt. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. vingt et un. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi établis, les comparants déclarent vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

Monsieur George Sisk, prénommé	27.587 parts sociales de classe A
Madame Anne Sisk, prénommée	27.586 parts sociales de classe B
Monsieur Henry Sisk, prénommé	24.138 parts sociales de classe C

Roseberth Holdings Ltd, prénommée	13.793 parts sociales de classe D
Monsieur Owen Sisk, prénommé	1.724 parts sociales de classe E
Madame Aoife Sisk, prénommée	1.724 parts sociales de classe F
Madame Maria Luisa Sisk, prénommée	1.724 parts sociales de classe G
Monsieur John Patrick Sisk, prénommé	1.724 parts sociales de classe H
TOTAL	<u>100.000 parts sociales</u>

Les 100,000 (cent mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 100,000 (cent mille Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.500,- Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2)
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée
 - Monsieur Philippe Salpetier, employé privé, né à Libramont (Belgique) le 19 août 1970 avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - Monsieur Gerard Penny, né à Dublin (Irlande) le 10 juillet 1965, demeurant à c/o Sicon Limited, Wilton Works, Naas Road, Clondalkin, Dublin 22, Irlande.

3) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 mars 2010, Relation: LAC/2010/9321. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010039727/385.

(100039138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

TE-Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 56.883.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 mai 2009

1. L'assemblée générale révoque le commissaire aux comptes Auditserv S.à.r.l.
2. L'assemblée générale nomme la société Commissaire aux Comptes S.A. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le nr B 131.410, demeurant 14, rue Louis Pasteur, L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE comme nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2015 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

SCHENGEN, le 29 mai 2009.

Pour copie conforme
FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A.
Signature

Référence de publication: 2010040708/17.

(100040690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Arminius Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 107.694.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé de la société tenue en date du 16 mars 2010:

1. Keimpe Reitsma, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet au 1^{er} mars 2010 pour une durée illimitée.
2. Arminius (Gibraltar) Ltd, associé, a changé son adresse professionnelle avec effet au 7 juillet 2009 du 3, Suite 15 & 17, Watergardens, GBZ - Waterport au Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar
3. Grant Thornton Lux Audit S.A., RCS B 43298, avec adresse professionnelle au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen, a été nommé commissaire avec effet au 7 octobre 2009, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040657/20.

(100040607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Arminius KC S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.385.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'associé de la société tenue en date du 16 mars 2010:

1. Keimpe Reitsma, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant avec effet au 1^{er} mars 2010 pour une durée illimitée.
2. Arminius (Gibraltar) Ltd, associé, a changé son adresse professionnelle avec effet au 7 juillet 2009 du 3, Suite 15 & 17, Watergardens, GBZ - Waterport au Suite 1 Burns House, 19 Town Range, Gibraltar
3. Grant Thornton Lux Audit S.A., RCS B 43298, avec adresse professionnelle au 83 Pafebruch, L-8308 Capellen, a été nommé commissaire avec effet au 7 octobre 2009, pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010040658/20.

(100040597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

First Data Operations Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.848.

—
Suite au transfert de siège intervenu en date du 27 janvier 2010, First Data Hellas (Bermuda) Holdings Ltd, l'associé unique de la Société, a changé sa dénomination en First Data International Luxembourg VIII S.à r.l. et a son siège au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Erik WILMS

Gérant

Référence de publication: 2010040627/14.

(100040666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

CD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.763.

—
*Extrait du procès-verbal de
l'assemblée générale ordinaire tenue le 11 mars 2010*

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Maurizio Terenzi, demeurant Via Sudafrica 20, I-00144 Rome (Italie), président;
M. Luca Checchinato, demeurant au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
M. Dominique Audia, demeurant au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010040606/24.

(100040301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Umbrellastream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 138.245.

—
Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Umbrellastream S.à r.l. tenues en date du 18 mars 2010 que l'associé unique a pris la décision suivante

1. Election du nouveau Gérant B à compter du 1^{er} mars 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur Philip Ian Price, né le 22 octobre 1965 à Brentwood, Royaume Uni, et ayant pour adresse 20, Old Bailey, EC4M 7LN London, au Royaume Uni.

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 1^{er} mars 2010:

Monsieur Richard James Booth, né le 22 septembre 1980 à Blackburn, Royaume Uni, et ayant pour adresse 30, Highbury Hill, N5 1AL London, au Royaume Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant A

Référence de publication: 2010040666/20.

(100040428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Arkai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 138.888.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58159 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040920/10.

(100040932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Alter Domus, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 375.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 65.509.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040918/11.

(100040612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Auréthom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.462.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040919/11.

(100040603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 151.038.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040922/10.

(100040505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Adriatic Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 141.268.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040923/11.

(100040556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Insight-Studio M I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Silver S.à r.l.)**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 144.243.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58103 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040924/11.

(100040784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Swiss & Global Multifund Advisory S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. Julius Baer Multifund Advisory).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 85.422.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2010 um 17.00 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Dieter Steberl, Felix Sager und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010040700/15.

(100040958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Jera Immobiliare S.r.l., Société Anonyme,
(anc. Jera Immobiliare S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 133.523.

—
L'an deux mille dix.

Le vingt-six février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JERA IMMOBILIAIRE S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Scheider, R.C.S. Luxembourg B 113523, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2873 du 11 décembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 2461 du 17 décembre 2009,

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, représentant ensemble le capital total émis de la Société qui s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, toutes les personnes présentes ou représentées à l'assemblée ayant accepté de se réunir après examen de l'ordre du jour. Tous les actionnaires ont par ailleurs renoncé à des convocations spéciales et préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société, du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie.

2. Décision de changer la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne et de soumettre la Société entièrement à l'ordonnement juridique et fiscal italien, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnement juridique et fiscal luxembourgeois.

3. Décision d'adopter les comptes et le bilan de clôture des opérations de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, qui servira de bilan d'ouverture des opérations de la Société en Italie.

4. Désignation de mandataires avec pouvoirs pour représenter la Société en Italie dans toutes les instances et dans toutes les procédures administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège social.

5. Décision de modifier la dénomination sociale de la Société en celle de JERA IMMOBILIARE S.R.L.

6. Décider d'accepter les démissions des administrateurs et du commissaire actuellement en fonctions, et de leur accorder décharge pour leur mission.

7. Nouvelle fixation du terme (durée) de la Société.

8. Décision d'adopter de nouveaux statuts en conformité avec la législation sur les sociétés à responsabilité limitée de droit italien.

9. Décision de nommer un gérant de la Société en Italie.

10. Divers.

III.- Que les statuts de la Société permettent de transférer de manière définitive le siège de la Société, avec changement de la nationalité, vers un autre pays, dans les formes et sous les conditions telles que prévues par la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

IV.- Que l'unanimité des actionnaires est favorable à un transfert du siège social de la Société vers l'Italie, avec changement concomitant de la nationalité de la Société de luxembourgeoise en italienne, avec adoption de statuts en conformité avec la loi sur les sociétés italiennes.

V.- Que la Société n'émet actuellement pas d'autres titres que des actions ordinaires et qu'il n'est partant pas nécessaire de convoquer des assemblées générales de porteurs d'autres titres pour délibérer sur la présente opération de transfert de siège social.

VI.- Que le transfert de siège de la Société vers l'Italie rendra nécessaire un remplacement du conseil d'administration actuel de la Société, et qu'il conviendra notamment de procéder en même temps à la nomination d'un nouveau gérant.

VII.- Qu'au vu du projet de transfert de siège dont il sera délibéré ci-après, les administrateurs et commissaire aux comptes actuellement en fonctions ont offert leurs démissions, tout en remerciant les actionnaires de la confiance dont ces derniers ont bien voulu leur témoigner, et en priant les actionnaires, en cas d'acceptation de leurs démission, de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Après en avoir délibéré, l'assemblée a pris à l'unanimité et par votes séparés, sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la Société, jusqu'ici fixé à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, en Italie à l'adresse suivante: 9, Via P. Giannone, I-20154 Milan (Italie).

L'assemblée générale décide que par conséquent la Société sera enregistrée au registre des entreprises (registro delle imprese) de Milan.

L'assemblée générale décide que ce transfert de siège a lieu avec tous les avoirs, les actifs et les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, sans dissolution ni liquidation préalables de la Société, qui continuera d'exister sous la nationalité italienne.

Deuxième résolution

En conséquence du transfert de siège qui vient d'être décidé, l'assemblée générale décide de changer la nationalité de la Société et d'adopter dorénavant pour la Société la nationalité italienne, et l'assemblée décide de soumettre la Société entièrement à l'ordonnancement juridique et fiscal italien, avec cessation intégrale de la soumission de la Société à l'ordonnancement juridique et fiscal luxembourgeois.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'approuver le bilan et les comptes de la Société, arrêtés au 30 novembre 2009, tels que présentés à la présente assemblée, et elle décide que ce bilan et les comptes, dont une copie restera annexée au présent acte, et qui après signatures ne varient par tous les membres du bureau, seront présentés avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de conférer à Monsieur Giorgio PALUMBO, de nationalité italienne, avec adresse professionnelle à I-20154 Milan (Italie), Via P. Giannone, 9, code fiscal PLMGRG42A04H501P, tous pouvoirs pour représenter seul la Société en Italie, pour effectuer toutes formalités dans toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes à accomplir en relation avec le transfert du siège, et en particulier pour procéder au dépôt et à la publication du présent acte, et des statuts présentement adoptés, entre les mains de toutes autorités compétentes.

Cinquième résolution

En vue de la résolution qui va suivre, l'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de JERA IMMOBILIAIRE S.A. en celle de JERA IMMOBILIARE S.R.L.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions présentées par tous les membres du conseil d'administration actuels, à savoir Messieurs Patrick MOINET, Luc GERONDAL et Olivier LIEGEOIS, et décide d'accepter la démission présentée par le commissaire aux comptes actuel, à savoir BF Consulting S.à r.l.

L'assemblée générale constate par un vote spécial d'accorder à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes, démissionnaires, pleine et entière décharge, cette décharge étant accordée sans restrictions, et notamment au vu des comptes et du bilan de clôture au 30 novembre 2009 de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, bilan approuvé ci-avant.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une redéfinition du terme de la durée de la Société, pour la donner dorénavant un terme déterminé.

L'assemblée décide par conséquent que le terme de la Société est à partir d'aujourd'hui fixé au 30 novembre 2050.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter pour la Société la forme d'une société à responsabilité limitée (società a responsabilità limitata), en conformité avec les lois et usances italiennes sur les sociétés commerciales par actions.

Afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec les lois italiennes, et notamment les nouvelles lois sur les sociétés par actions, l'assemblée générale décide d'adopter les statuts suivants, qui régiront dorénavant la Société y compris tous les éléments requis en vertu de l'article 2463 du Code civil italien:

"STATUTO

Titolo I. Denominazione - Sede - Durata - Oggetto - Domicilio

Art. 1. Denominazione. È costituita una Società a responsabilità limitata denominata:
JERA IMMOBILIARE S.R.L.

Art. 2. Sede. La Società ha sede nel Comune di Milano.

Art. 3. Durata. La durata della Società è stabilita sino al 30 novembre 2050.

Art. 4. Oggetto. La Società ha per oggetto:

- a) l'esercizio, non nei confronti del pubblico, ai sensi ed in conformità alla vigente disciplina normativa e regolamentare, dell'attività di assunzione di partecipazioni in altre società e imprese, nonché delle attività strumentali e connesse;
- b) l'acquisto, la vendita, la permuta, la costruzione, la ristrutturazione e la gestione di beni immobili in genere, civili, industriali, rustici ed urbani.

La società può in ogni caso compiere tutti gli atti e tutte le operazioni contrattuali, commerciali, immobiliari e finanziarie che saranno ritenute utili dagli amministratori per il conseguimento dell'oggetto sociale, con esclusione di attività finanziarie nei confronti del pubblico.

Art. 5. Domicilio. La società tiene, a cura degli amministratori, con le stesse modalità stabilite dalla legge per gli altri libri sociali, il libro dei soci, nel quale devono essere indicati il nome e il domicilio dei soci, la partecipazione di spettanza di ciascuno, i versamenti fatti sulle partecipazioni, le variazioni nelle persone dei soci, nonché, ove comunicato, il loro indirizzo telefax e di posta elettronica, ai fini stabiliti dal presente statuto.

Il domicilio dei soci, per quanto concerne i rapporti con la società, è quello risultante dal libro dei soci.

Titolo II. Capitale - Finanziamento soci - Circolazione delle partecipazioni

Art. 6. Capitale - Versamenti e finanziamenti soci.

6.1 Il Capitale sociale è di Euro 31.000.- (trentunomila).

Ogni qualvolta la legge lo consenta, le partecipazioni al capitale sociale potranno essere assegnate ai soci in misura non proporzionale ai conferimenti dagli stessi effettuati.

6.2 In sede di decisione di aumento del capitale sociale potrà essere derogato il disposto di cui all'art. 2464, terzo comma, Codice Civile. Salvo il caso di cui all'art. 2482 - ter Cod. Civ., gli aumenti del capitale sociale potranno essere attuati anche mediante offerta di partecipazioni di nuova emissione a terzi; in tal caso, spetta ai soci che non hanno consentito alla decisione il diritto di recesso.

6.3 Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, potrà essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'art. 2482 - bis, comma secondo, Codice civile.

6.4 La Società potrà acquisire dai soci versamenti (con o senza obbligo di rimborso) e finanziamenti (sia a titolo oneroso sia a titolo gratuito), nel rispetto delle normative vigenti, con particolare riferimento a quelle che regolano la raccolta di risparmio tra il pubblico.

Art. 7. Trasferimento delle partecipazioni.

7.1 Le quote di partecipazione al capitale e i diritti alle stesse connessi sono liberamente trasferibili per atto inter vivos e mortis causa.

7.2 Quando l'intera partecipazione appartiene ad un solo socio o muta la persona dell'unico socio o, ancora, quando si costituisce o ricostituisce la pluralità dei soci, l'Organo Amministrativo provvederà ad effettuare gli adempimenti di cui all'art. 2470 Codice civile.

A tale scopo i soci interessati devono dare comunicazione dell'evento all'Organo Amministrativo, mediante lettera raccomandata A.R. o altro mezzo idoneo a provare il ricevimento, entro 8 (otto) giorni dal deposito al Registro delle Imprese.

Titolo III. Decisioni e assemblee dei soci

Art. 8. Competenze dei soci.

8.1 I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge e dal presente statuto nonché sugli argomenti che uno o più Amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

8.2 Le decisioni dei soci possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto, sempre che dai documenti sottoscritti dai soci risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa. In ogni caso, con riferimento alle materie indicate nei numeri 4) e 5) del secondo comma dell'art. 2479 Codice Civile, nonché nel caso previsto dal quarto comma dell'art. 2482 bis Codice civile, oppure quando lo richiedono uno o più Amministratori o un numero di soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale, le decisioni dei soci debbono essere adottate con metodo assembleare.

8.3 Salvo che siano morosi, hanno diritto di voto i soci iscritti nel Registro delle Imprese a norma dell'art. 2470 Codice civile ed al libro soci statutariamente previsto; il voto di ciascuno vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

8.4 Non è necessaria l'autorizzazione dei soci nell'ipotesi di cui all'articolo 2465, secondo comma del Codice civile.

Art. 9. Decisioni dei soci adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto: modalità e quorum deliberativi.

9.1 La procedura di consultazione scritta o di acquisizione del consenso espresso per iscritto non è soggetta a particolari formalità, purché sia assicurato a ciascun socio il diritto di partecipare alla decisione, sia garantita a tutti gli aventi diritto adeguata informazione, ne sia data tempestiva comunicazione ai componenti dell'Organo Amministrativo e di Controllo (i quali dovranno essere costantemente aggiornati sull'andamento della procedura) e purché tutti i documenti del procedimento di consultazione scritta od il documento da cui risulta il consenso espresso per iscritto siano conservati agli atti della società.

La decisione è adottata mediante approvazione per iscritto di un unico documento, ovvero di più documenti che contengano il medesimo testo di decisione, da parte di tanti soci che complessivamente rappresentino la partecipazione di capitale necessaria per formare la maggioranza richiesta.

Il procedimento deve concludersi entro 30 (trenta) giorni dal suo inizio o nel diverso termine indicato nel testo della decisione proposta. La data della decisione è quella in cui viene depositato presso la sede sociale il documento scritto contenente il testo della decisione ed i voti favorevoli necessari all'approvazione della stessa.

9.2 Le decisioni dei soci mediante consenso espresso per iscritto o consultazione scritta sono adottate con il voto favorevole dei soci che rappresentino almeno la maggioranza del capitale sociale. Restano comunque salve le altre disposizioni di legge o del presente statuto che, per particolari decisioni, richiedono diverse specifiche maggioranze.

9.3 L'Organo Amministrativo, verificato che si sia formata validamente la decisione, deve darne immediata comunicazione a tutti i soci, agli Amministratori ed ai Sindaci o Revisore, se nominati e deve trascrivere senza indugio la decisione nel libro delle decisioni dei soci ai sensi dell'art. 2478 Codice civile.

Art. 10. Decisioni dei soci adottate con metodo assembleare: modalità e quorum costitutivi e deliberativi.

10.1 L'assemblea è convocata dall'Organo Amministrativo anche fuori dalla sede sociale, purché in Italia, in Svizzera, o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea, con avviso, contenente l'indicazione del giorno, dell'ora, del luogo dell'adunanza e dell'elenco delle materie da trattare, spedito agli aventi diritto al domicilio risultante dal libro dei soci previsto dall'Articolo cinque dello statuto, con raccomandata, almeno 8 (otto) giorni prima di quello fissato per l'adunanza o, in alternativa, con qualsiasi mezzo di comunicazione idoneo a garantire la prova dell'avvenuto ricevimento almeno 5 (cinque) giorni prima.

L'avviso di convocazione può contenere anche una data per la seconda convocazione nel caso la prima andasse deserta.

In mancanza di formale convocazione, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando ad essa partecipa l'intero capitale sociale e tutti gli Amministratori e i Sindaci, se nominati, sono presenti o informati della riunione e nessuno si oppone alla trattazione degli argomenti all'ordine del giorno. In questo caso, si richiede che gli Amministratori assenti (e, se nominati, i Sindaci) rilascino una dichiarazione scritta, da conservarsi agli atti della società, da cui risulti che gli stessi sono informati della riunione e che non si oppongono alla stessa. Le decisioni così assunte sono tempestivamente comunicate agli Amministratori e, se nominati, ai Sindaci assenti.

10.2 L'assemblea è presieduta dall'Amministratore Unico, dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o, in mancanza, dalla persona designata dagli intervenuti. Spetta al presidente dell'assemblea verificarne la regolarità della costituzione, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, regolarne lo svolgimento e accertare i risultati delle votazioni. Degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale da redigersi ai sensi dell'art. 2375 Codice civile.

10.3 L'assemblea dei soci può svolgersi anche in più luoghi, audio e/o video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, delle quali deve essere dato atto nei relativi verbale:

- a) che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il segretario della riunione se nominato che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;
- b) che sia consentito al Presidente dell'assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- c) che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- d) che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;
- e) che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di assemblea totalitaria) i luoghi audio e/o video collegati a cura della società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il segretario.

In tutti i luoghi audio e/o video collegati in cui si tiene la riunione dovrà essere predisposto il foglio delle presenze.

10.4 Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'assemblea può farsi rappresentare da altra persona per delega scritta, che deve essere conservata dalla società. La delega non può essere conferita in bianco ed è sempre revocabile. È ammessa anche una delega a valere per più assemblee. Il rappresentante può farsi sostituire solo da chi sia espressamente indicato nella delega.

Se la rappresentanza è conferita a società, ente collettivo od istituzionale, questi possono delegare un proprio collaboratore.

La rappresentanza non può essere conferita né ai membri degli organi amministrativi o, quando nominati, di controllo, o ai dipendenti della società, né a società da essa controllate o ai suoi organi sociali o dipendenti di questa.

10.5 L'Assemblea delibera, sia in prima sia in seconda convocazione, con il voto favorevole dei soci che rappresentino almeno la maggioranza del capitale sociale. Restano comunque salve le altre disposizioni di legge o del presente statuto che, per particolari decisioni, richiedono diverse specifiche maggioranze.

Titolo IV. Amministrazione

Art. 11. Forme di amministrazione - Durata in carica - Remunerazione.

11.1 La società può essere amministrata, alternativamente, su decisione dei soci:

- a. da un Amministratore Unico;
- b. da un Consiglio di Amministrazione composto da un numero minimo di tre ad un numero massimo di cinque membri;
- c. da due o più Amministratori con poteri congiunti, disgiunti o in parte congiunti e in parte disgiunti.

Qualora vengano nominati due o più Amministratori senza alcuna indicazione relativa alle modalità di esercizio dei poteri di amministrazione, si intende costituito un Consiglio di Amministrazione.

11.2 Gli Amministratori possono essere anche non soci e non sono tenuti all'osservanza del divieto di concorrenza sancito dall'art. 2390 Codice civile, salvo diversa disposizione assembleare.

Essi restano in carica fino a revoca o dimissioni o per il periodo determinato dai soci al momento della nomina e sono rieleggibili.

11.3 Ai membri dell'Organo Amministrativo spettano il rimborso delle spese sostenute per ragione del loro ufficio ed un eventuale compenso determinato dai soci all'atto della nomina. Può inoltre essere riconosciuto agli Amministratori un emolumento unico o periodico, fisso o variabile (anche proporzionalmente agli utili di esercizio) e può essere prevista anche una indennità di fine mandato.

Art. 12. Poteri dell'Organo Amministrativo e rappresentanza della società.

12.1 L'Organo Amministrativo ha tutti i poteri per l'amministrazione della società, salve le eventuali limitazioni stabilite in sede di nomina.

L'Organo Amministrativo, con deliberazione risultante da atto pubblico, può inoltre adottare le decisioni di cui agli articoli 2505, 2505 bis e 2506 ter Cod. Civ., fermo restando che non viene meno la competenza principale dei soci, i quali mantengono il potere di deliberare in materia.

12.2 L'Organo Amministrativo può nominare e revocare Direttori Generali, direttori, institori o procuratori per il compimento di determinati atti o categorie di atti, determinandone i poteri.

12.3 La rappresentanza generale della società spetta all'Amministratore Unico, al Presidente del Consiglio di Amministrazione e al Vice Presidente, se nominato.

In caso di nomina di più Amministratori, la rappresentanza generale spetta agli stessi, congiuntamente o disgiuntamente, allo stesso modo in cui sono stati attribuiti in sede di nomina i poteri di amministrazione.

La rappresentanza generale della società spetta altresì ai Consiglieri muniti di delega del Consiglio.

In ogni caso, quando il soggetto nominato non fa parte del Consiglio di Amministrazione, l'attribuzione del potere di rappresentanza della società è regolata dalle norme in tema di procura.

Art. 13. Amministratore Unico. L'Amministratore Unico riunisce in sé tutte le facoltà del Consiglio di Amministrazione.

Art. 14. Consiglio di Amministrazione.

14.1 Se non vi hanno provveduto i soci al momento della nomina, il Consiglio di Amministrazione elegge tra i propri componenti il Presidente ed eventualmente un Vice Presidente che sostituisca il Presidente nei casi di assenza o impedimento.

La firma del vice Presidente fa stato nei confronti dei terzi dell'assenza o dell'impedimento del Presidente.

14.2 Le decisioni del Consiglio di Amministrazione, oltre che in adunanza collegiale, possono essere adottate mediante consultazione scritta o sulla base del consenso espresso per iscritto. Il Consiglio dovrà comunque deliberare con metodo collegiale ogniqualvolta ne faccia richiesta anche un solo amministratore. Si applicano, in quanto compatibili, le disposizioni previste in tema di decisioni dei soci.

14.3 Il Consiglio è convocato presso la sede sociale o anche altrove, purché in Italia, in Svizzera o nel territorio di un altro stato membro dell'Unione Europea, con avviso spedito con qualsiasi mezzo che sia idoneo a garantire la prova dell'avvenuto ricevimento da parte degli aventi diritto almeno 5 (cinque) giorni prima di quello fissato per l'adunanza o, in caso di urgenza, almeno 2 (due) giorni prima. In mancanza di formale convocazione, il Consiglio è regolarmente costituito con la presenza di tutti gli Amministratori in carica e dei Sindaci effettivi, se nominati.

14.4 Le riunioni del Consiglio di Amministrazione si possono svolgere anche mediante audio o videoconferenza, purché sussistano le condizioni richieste in tema di assemblea dei soci.

14.5 Per la validità delle deliberazioni del Consiglio di Amministrazione, si richiede il voto favorevole della maggioranza dei suoi membri in carica.

In caso di parità prevale il voto del Presidente.

In caso di decisione adottata mediante consultazione scritta ovvero sulla base del consenso espresso per iscritto, le relative decisioni devono essere trascritte senza indugio nel libro delle decisioni degli Amministratori e la relativa documentazione deve essere conservata agli atti della società.

In caso di decisione adottata con metodo assembleare, delle deliberazioni della seduta si redigerà un verbale firmato dal Presidente e dal segretario, se nominato, che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli Amministratori.

14.6 Nei limiti di cui all'articolo 2381 Codice civile, il Consiglio di Amministrazione può delegare proprie attribuzioni ad un Comitato Esecutivo composto da alcuni suoi componenti o ad un o più dei suoi componenti, determinandone i poteri e la relativa remunerazione. La redazione del progetto di bilancio e dei progetti di fusione o scissione, nonché le decisioni di aumento del capitale sociale assunte ai sensi dell'art. 2481 Codice civile, restano in ogni caso di competenza dell'Organo Amministrativo.

14.7 Se per qualsiasi causa viene meno la metà dei componenti del Consiglio di Amministrazione, in caso di numero pari, o la maggioranza degli stessi, in caso di numero dispari, decade l'intero Consiglio. Gli Amministratori rimasti in carica devono, entro 30 (trenta) giorni, sottoporre alla decisione dei soci la nomina del nuovo Organo Amministrativo.

Art. 15. Pluralità di Amministratori.

15.1 In caso di più Amministratori che non costituiscono un Consiglio di Amministrazione, essi agiscono, salvo per quanto disposto dall'art. 2475, quinto comma, Codice civile, secondo le modalità stabilite all'atto di nomina.

15.2 Delle deliberazioni assunte dagli Amministratori si redigerà un verbale che dovrà essere trascritto nel libro delle decisioni degli Amministratori.

15.3 Se per qualsiasi causa viene meno la metà degli Amministratori, in caso di numero pari, o la maggioranza degli stessi, in caso di numero dispari, decade l'intero Organo Amministrativo. Gli Amministratori rimasti in carica devono, entro 30 (trenta) giorni, sottoporre alla decisione dei soci la nomina del nuovo Organo Amministrativo.

Titolo V. Disposizioni finali

Art. 16. Recesso. Il diritto di recesso spetta unicamente nei casi previsti dalla legge e si esercita nei modi e nei casi previsti dalla legge e si esercita nei modi e nei termini stabiliti dalla legge.

Il giorno di efficacia del recesso coincide con il momento in cui la relativa dichiarazione giunge all'indirizzo della sede legale della società e a tale giorno occorre fare riferimento per la valutazione delle quote di partecipazione per le quali è stato esercitato il diritto di recesso stesso.

Dell'esercizio del diritto di recesso deve essere fatta tempestiva annotazione nel libro dei soci previsto dall'articolo 5 dello statuto.

Art. 17. Organo di Controllo. Il Collegio Sindacale, Il Revisore e la Società di Revisione sono nominati e funzionano ai sensi di legge.

Il Collegio Sindacale esercita il controllo contabile, salvi i casi in cui sia obbligatoria la nomina del Revisore Contabile o della Società di Revisione o la società proceda volontariamente alla nomina del Revisore contabile o della Società di Revisione.

Le riunioni del Collegio Sindacale possono tenersi anche mediante mezzi di telecomunicazione, purché sussistano le garanzie previste in tema di assemblea dei soci.

Art. 18. Bilancio e riparto utili.

18.1 Gli esercizi sociali si chiudono il 30 novembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio, l'Organo Amministrativo procederà con l'osservanza delle norme di legge, alla formazione del bilancio da presentare ai soci per l'approvazione entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale o entro 180 (centottanta) giorni nei limiti ed alle condizioni previste dal secondo comma dell'articolo 2364 Codice civile.

18.2 Gli utili netti risultanti dal bilancio, dedotto il 5% (cinque per cento) da destinare a riserva legale fino a che questa non abbia raggiunto il quinto del capitale sociale, verranno ripartiti tra i soci in misura proporzionale alla partecipazione da ciascuno posseduta, salvo diversa decisione dei soci.

Art. 19. Scioglimento e liquidazione. La società si scioglie per le cause previste dalla legge.

L'Organo Amministrativo deve senza indugio accertare il verificarsi di una qualsiasi causa di scioglimento e procedere agli adempimenti pubblicitari previsti dalla legge.

L'Assemblea, se del caso convocata dall'Organo Amministrativo, nominerà uno o più liquidatori, determinandone i poteri e disciplinandone i criteri della liquidazione.

Art. 20. Clausola compromissoria. Qualsiasi controversia dovesse insorgere tra i soci ovvero tra i soci e la società che abbia ad oggetto diritti disponibili relativi al rapporto sociale, ad eccezione di quelle nelle quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero, dovrà essere risolta da un Arbitro nominato dal Presidente dell'Ordine territoriale del Consiglio Nazionale dei Dottori Commercialisti ed Esperti Contabili d'Impresa competente per il luogo in cui ha sede la società, il quale dovrà provvedere alla nomina entro 30 (trenta) giorni dalla richiesta fatta dalla parte più diligente. Nel caso in cui il soggetto designato non vi provveda nel termine previsto, la nomina sarà richiesta, dalla parte più diligente, al Presidente del Tribunale del luogo in cui ha sede la società.

La sede dell'arbitrato sarà presso il domicilio dell'Arbitro, il quale dovrà decidere entro 90 (novanta) giorni dalla nomina in via rituale secondo diritto, restando fin d'ora stabilito irrevocabilmente che le risoluzioni e determinazioni dell'Arbitro vincoleranno le parti.

L'Arbitro determinerà come ripartire le spese dell'arbitrato tra le parti.

La soppressione della presente clausola compromissoria deve essere deliberata a maggioranza di almeno 2/3 (due terzi) del capitale sociale. I soci assenti o dissenzienti hanno diritto di recedere entro i successivi 90 (novanta) giorni.

Art. 21. Legge applicabile. Per tutto quanto non previsto dal presente statuto si fa riferimento alle norme previste dal Codice civile per le società a responsabilità limitata e, qualora nulla le stesse prevedano, a quelle dettate per le società per azioni."

L'assemblée générale se réfère aux dispositions de la loi du 20 avril 2009 sur le dépôt électronique auprès du registre de commerce et des sociétés, notamment aux dispositions de son article 22-2, et décide que le dépôt et la publication des nouveaux statuts intervient uniquement en langue italienne, dans le cadre d'une opération de transfert de siège social qui prend immédiatement effet.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide que la Société sera dorénavant gérée par un gérant (appelé Administrateur Unique), conformément aux nouveaux statuts et à la loi italienne, et elle décide de fixer le nombre des gérants à un et de nommer aux fonctions d'Administrateur Unique:

Madame Linda CALISE, née à Napoli (Italie), le 21 mars 1965 et demeurant à I-80070 Serrara Fontana (NA), Rue S. Angelo 41/A (Italie), code fiscal CLSLND65C61F839L, de nationalité italienne.

L'assemblée générale décide de nommer Madame Linda CALISE pour une durée indéterminée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille sept cent soixante-quinze euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, par Nous le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2010. Relation GRE/2010/798. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 mars 2010.

Référence de publication: 2010039659/370.

(100038976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

**Swiss & Global Multiinvest Advisory S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. Julius Baer Multiinvest Advisory).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.423.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2010 um 16.30 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Dieter Steberl, Felix Sager und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010040701/15.

(100040959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Finstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 48.918.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 23 février 2010, les associés ont décidé:

1. de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Roberto Colussi, avec adresse au 10, Via Pontaccio, 21121 Milano, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. de nommer Piero Foresti, avec adresse au 2, Via de Grassi Giovannino, 20121 Milan, Italie, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

3. d'accepter la démission de Mario Marcenaro de son mandat de gérant avec date d'effet au 19 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Référence de publication: 2010040671/20.

(100040678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Aviva Investors Portefeuille II, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.503.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le Vendredi 19 Mars 2010

L'Assemblée Générale procède à la nomination des Administrateurs, pour un nouveau mandat qui expirera à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Au 19 Mars 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit,

- M. Jean-Luc FRANÇOIS, Président et Administrateur
- M. Jean-François BOULIER, Administrateur
- M. Stéphane ROUGIER, Administrateur

L'Assemblée Générale a élu Ernst & Young S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Luxembourg, le 22 Mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010040985/21.

(100040935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Renson Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040984/9.

(100040415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Daedalus Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7650 Heffingen, 3, Um Haff.

R.C.S. Luxembourg B 83.279.

Suite à des cessions de parts sous seing privé, le capital social est souscrit comme suit:

Monsieur Henri Colbach, demeurant à 6, Lëtsch, L-7640 Christnach	69 parts sociales
Monsieur Marc Prommenschenkel, demeurant à 6, Am Pesch, L-6246 Rippig	10 parts sociales
Monsieur Markus Edlinger, demeurant à 51, Matthiasstrasse, D-54290 Trier	3 parts sociales
Monsieur Arno Boesen, demeurant à 19, Trierer Str., D-54344 Kenn	3 parts sociales
Madame Efi Decker, demeurant à 17-19, Albanastrasse, D-54290 Trier	3 parts sociales
Monsieur Marc Diederich, demeurant à 6, Bruchhausenstrasse, D-54290 Trier	3 parts sociales
Monsieur Tobias Dillig, avec adresse professionnelle à 3, Um Haff, L-7650 Heffingen	3 parts sociales
Monsieur Patrick Hausen, avec adresse professionnelle à 3, Um Haff, L-7650 Heffingen	3 parts sociales
Monsieur Dirk Willwersch, demeurant à 116, Saarstrasse, D-54290 Trier	3 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Heffingen, le 22 mars 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010040992/21.

(100040876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Clipco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 51.763.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 juin 2009

1. L'assemblée générale révoque le mandat de la société Auditserv S.à.r.l., commissaire aux comptes immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B106384.

2. L'assemblée générale nomme la société Commissaire aux Comptes S.A. 14, rue Louis Pasteur, L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B131410 comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

EHLERANGE, le 17 juin 2009.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH & ASSOCIÉS S.A.

Signature

Référence de publication: 2010040990/18.

(100040687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Empik Centrum Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 43.216.907,16.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 58.034.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040910/11.

(100040562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

EG Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 66.965.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 mai 2009

1. L'assemblée générale révoque le commissaire aux comptes Auditserv S.à.r.l..

2. L'assemblée générale nomme la société Commissaire aux Comptes S.A. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le nr B131410, demeurant 14, rue Louis Pasteur, L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE comme nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra statutairement en 2015 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2014.

SCHENGEN, le 29 mai 2009.

Pour copie conforme

FIDUCIAIRE PLETSCHETTE, MEISCH ET ASSOCIÉS S.A

Signature

Référence de publication: 2010040993/17.

(100040367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Phoenix Energy International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 110.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041001/9.

(100040413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

City One Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 151.924.

STATUTS

L'an deux mille dix, le douze mars.

Par-devant Maître WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. La société NEW CITY, une société par actions simplifiée de droit français, établie et ayant son siège social Rue Lafayette 23, 31000 TOULOUSE, FRANCE, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse sous le numéro 480 105 733,

ici représentée par Madame Michèle TARTARE, Gérante, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vitry sur Seine le 15 janvier 2010, et

2. La société ATALIAN INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social Rue de Dippach 132, L-8005 BERTRANGE, LUXEMBOURG, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138311,

ici représentée par Madame Michèle TARTARE, Gérante, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange le 13 janvier 2010.

Lesdites procurations, après paraphe ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "CITY ONE LUXEMBOURG S.à r.l." (ci-après la "Société").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet d'accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la mise en place, l'organisation et l'exécution d'un service d'accueil, de manifestations de relations publiques et de promotions, ainsi qu'à la distribution de tracs publicitaires sur la voie publique et dans les magasins.

La Société peut également accomplir d'une manière générale toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières et immobilières, généralement quelconques ayant un rapport direct ou indirect avec l'accomplissement et le développement de son objet social, pour en faciliter la réalisation entière ou partielle, directe ou indirecte.

Pour la réalisation de son objet social, la Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique.

La Société pourra enfin s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est similaire ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Bertrange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS) représenté par 250 (DEUX CENT CINQUANTE) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 50.- (CINQUANTE EUROS) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social de la Société pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

A côté du capital souscrit, un compte prime d'émission peut être créé pour toute prime d'émission payée en relation avec toute part sociale, et ce en supplément de sa valeur nominale. Le montant du compte prime d'émission peut être utilisé pour compenser toute perte nette réalisée, aux fins de distributions à ou aux associé(s) sous forme de dividende, pour affecter des fonds à la réserve légale ou pour tout autre usage permis en vertu du droit luxembourgeois.

L'éventuelle prime d'émission peut être librement distribuée à ou aux associé(s) suivant une résolution du ou des associé(s), dans le respect de toutes les dispositions légales relatives à l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci - après la "Loi de 1915") doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale

de l'associé unique ou des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des présents statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chacune des réunions. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 août, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés.

Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les 250 (DEUX CENT CINQUANTE) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- 125 (CENT VINGT-CINQ) parts sociales souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par la société NEW CITY, précitée, de sorte que la somme de EUR 6.250. (SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et

- 125 (CENT VINGT-CINQ) parts sociales souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par la société ATALIAN INTERNATIONAL S.A., précitée, de sorte que la somme de EUR 6.250. (SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social de la Société commence ce jour et finit le 31 août 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire Constitutive:

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 2 (DEUX). Sont alors nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Michèle BREVIERE, Gérante, née le 8 juin 1958 à Auchel (F), résidant Rue du Bouleau 12, F-57100 THIONVILLE, laquelle exercera la fonction de Gérant technique ou gérant de catégorie A;

- Madame Sophie Monique Pierrette PECRIAUX, Dirigeante, née le 15 février 1967 à Nivelles (B), résidant 63 Boulevard des Invalides F-75007 PARIS, laquelle exercera la fonction de Gérant administratif ou gérant de catégorie B;

2. Le siège social de la société est établi Rue de Dippach 132, L-8005 Bertrange.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Michèle TARTARE, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2010. LAC/2010/11602. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010039846/191.

(100039615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Oedipus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010041004/9.

(100040412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Swiss & Global Multipartner Advisory S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. Julius Baer Multipartner Advisory).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.424.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2010 um 16.15 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Dieter Steberl, Felix Sager und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010040703/15.

(100040961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Swiss & Global Multiselect Advisory S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. Julius Baer Multiselect Advisory).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.428.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2010 um 16.45 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Dieter Steberl, Felix Sager und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010040704/15.

(100040962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Seven Summits Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 92.247.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2010

L'assemblée générale extraordinaire a accepté la démission de Monsieur Hans VON SCHREEB de son mandat d'administrateur avec effet immédiat. L'administrateur démissionnaire ne sera pas remplacé.

Pour la société

LWM

Mandataire

Référence de publication: 2010040706/13.

(100040920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Adriatic Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 141.268.

—
In the year two thousand and nine, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Adriatic Islands Group d.d., a public limited company for tourism and services (dioni ko društvo za turizam i usluge), incorporated and existing under Croatian law, having its registered office at Savaska Cesta 106, 10000 Zagreb, Croatia, and registered with the Commercial Court of Zagreb under number MBS 080577237,

Mr. Kristóf Szalay-Bobrovniczky, Company Director, born on June 6, 1970 in Budapest, 12 (Hungary), with professional address at Máramaros út 56., 1037 Budapest, Hungary,

here represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

by virtue of two (2) proxies given on December 7, 2009.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing in Luxembourg under the name of "Adriatic Fund Management S.à r.l." (the Company), with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141268, incorporated by a deed of the undersigned notary of August 12, 2008 published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2296, dated September 19, 2008.

II. The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares having a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

III. The shareholders resolve to amend article 12 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 12. Management.** The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" or the "Board") composed of three (3) to nine (9) managers. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by the unanimous approval of the shareholders.

A managing chairman of the Board of Managers shall be appointed by the Board of the Company for a period of up to three (3) years (the "Chairman").

The Chairman will preside at the meeting of each Board of Managers. The Board will appoint or dismiss, from his function of Chairman within the Board of Managers, any manager of the Company by vote of the majority of the managers present or represented at the Board meeting. The first Chairman shall be appointed by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by the unanimous approval of the shareholders.

The managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of the Chairman and one other manager.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the Board of Managers. However, the approval of the entry into any contract with any employee of the Company and of any remuneration of such employee falls within the competence of the sole shareholder or, as the case may be, of the shareholders. Collective decisions on such matters are validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Any managers acting jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers, and a member of the Board of Managers may represent several managers.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The Board of Managers can deliberate or act validly only if a majority of its members is present or represented.

All meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. Any decisions taken by the Board of Managers require a simple majority. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

Written notice of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board of Managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager may act at a meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. Any manager may also participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the Chairman of the Board of Managers. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board of Managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg."

IV. The shareholders resolve to amend article 15 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Except as otherwise stated in article 12 of the present articles, all collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning one hundred percent (100%) of the share capital (unanimous vote), including for the appointment, revocation and replacement of the members of the Board of Managers."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Adriatic Islands Group d.d., une société à responsabilité limitée ayant une activité touristique et de services (dioni ko društvo za turizam i usluge) de droit croate, ayant son siège social à Savaska Cesta 106, 10000 Zagreb, Croatie, et enregistrée devant le Tribunal de commerce de Zagreb sous le numéro MBS 080577237,

Monsieur Kristóf Szalay-Bobrovniczky, Administrateur de Sociétés, né le 6 juin 1970 à Budapest, 12 (Hongrie), ayant son adresse professionnelle à Máramaros ut 56., 1037 Budapest, Hongrie,

ici représentés par Madame Solange Wolter, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu de deux (2) procurations données le 7 décembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Adriatic Fund Management S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 20, boulevard Emanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141268, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 12 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2296, en date du 19 septembre 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille Euro (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune.

III. Les associés décident de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance" ou le "Conseil") composé de trois (3) à neuf (9) gérants. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, sur résolution adoptée à l'unanimité des associés.

Un président du Conseil de Gérance est désigné par le Conseil de la Société pour une durée ne pouvant excéder trois (3) ans (le "Président").

Le Président présidera les réunions de chaque Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance désignera, ou révoquera de sa fonction de Président au sein du Conseil, tout gérant de la Société par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du Conseil de Gérance. Le premier Président du Conseil de Gérance sera nommé par l'assemblée des associés, sur résolution adoptée à l'unanimité des associés.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

La Société est valablement engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe du Président et d'un autre gérant de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Toutefois, l'approbation de la conclusion de tout contrat avec tout salarié de la Société et de la rémunération dudit salarié est de la compétence de l'associé unique ou, le cas échéant, des associés. Les décisions collectives portant sur de tels sujets sont valablement prises pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Tous gérants agissant en commun pourront déléguer leurs pouvoirs pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins l'un de ses membres est présent ou représenté. Toutes les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au Luxembourg. Toute décision sera prise par le Conseil de Gérance à la majorité simple. En cas d'égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait

référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil de Gérance, ou par le Président du Conseil. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg."

IV. Les associés décident de modifier l'article 15 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Sauf disposition contraire prévue par l'article 12 des présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social (vote unanime), y compris pour l'élection, la révocation et le remplacement des membres du Conseil de Gérance."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57332. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010040207/188.

(100039667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Association Familiale d'Investisseurs Responsables - AFIR Holding & Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 78.766.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 22 janvier 2010

Le conseil d'administration a nommé Délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre GUERIN, demeurant au 48, boulevard Clemenceau, F-59510 Hem, France, en remplacement de Monsieur Nicolas SEVERYNS, Délégué à la gestion journalière démissionnaire.

Le Délégué à la gestion journalière exercera ses pouvoirs conformément aux obligations légales, réglementaires, statutaires et aux éventuelles limitations de pouvoirs en vigueur au sein de la Société. Il aura le pouvoir d'accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société à l'exception des actes relevant de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'administration, tels que visés par la Loi ou les statuts de la Société, à l'instar notamment de l'approbation des comptes annuels ou de la procédure d'agrément ou d'exclusion d'un actionnaire.

Le Délégué à la gestion journalière a un pouvoir de signature individuelle sur les comptes ouverts auprès des Banques DEGROOF et UBS Luxembourg à hauteur de EUR 50.000,---. Au-delà de ce plafond, les signatures conjointes du Délégué à la gestion journalière et d'un autre administrateur sont requises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Référence de publication: 2010040987/22.

(100040835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

**Swiss & Global Multiopportunities Advisory S.A.H., Société Anonyme Holding,
(anc. Julius Baer Multiopportunities Advisory).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.330.

—
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung
gehalten in englischer Sprache am 15. März 2010 um 18.00 Uhr*

Die Generalversammlung beschließt, die Verwaltungsratsmandate der Herren Dieter Steberl, Felix Sager und Freddy Brausch bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011 zu verlängern.

Die Generalversammlung ernennt KPMG, Luxemburg, zum unabhängigen Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung im Jahr 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2010040702/15.

(100040960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

NextWeb Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.536.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Sunstyle Entreprises Limited, a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Agiou Pavlou 15, LEDRA HOUSE, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Cyprus,

- Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 132.987,

both here represented by Mrs Katrin LANGNER, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies dated January 27, 2010 and January 28, 2010.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual shareholders of NextWeb Holdings S.à r.l., constituted by a deed of the undersigned notary on 2 September 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2384 of September 30th, 2008. The articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 9 July 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1660 of August 28, 2009;

- that the shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the subscribed capital by an amount of ONE HUNDRED THOUSAND EUROS (100,000.- EUR) to bring it from its present amount of ONE HUNDRED FIFTY THOUSAND EUROS (150,000.- EUR) to the amount of TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND EUROS (250,000.- EUR) by the issuance of FORTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED NINETY-NINE (49,999) new ordinary class A shares, FIFTY THOUSAND (50,000) new ordinary class B shares and ONE (1) preferential class A share with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1) Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., prenamed, and represented as stated hereabove,

which declares to subscribe for FORTY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED NINETY-NINE (49,999) new ordinary class A shares and ONE (1) preferential class A share and to have them fully paid up by contribution in cash together with a share premium of an amount of EIGHT HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED NINETY-NINE EUROS (EUR 899,999);

2) Sunstyle Entreprises Limited, prenamed, and represented as stated hereabove,

which declares to subscribe for FIFTY THOUSAND (50,000) new ordinary class B shares and to have them fully paid up by contribution in cash.

The total amount of NINE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND NINE HUNDRED NINETY-NINE EUROS (999,999- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to amend article 8 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 250,000 (two hundred fifty thousand Euro), represented by:

- 124,997 (one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-seven) class A ordinary shares having each a par value of EUR 1 (one Euro) each (the "Ordinary A Shares"),
- 124,999 (one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-nine) class B ordinary shares having each a par value of EUR 1 (one Euro) each (the "Ordinary B Shares"),
- 3 (three) preferred A shares having a par value of EUR 1 (one Euro) (the "Preferred A Share"); and
- 1 (one) preferred B share having a par value of EUR 1 (one Euro) (the "Preferred B Share").

The holders of the Ordinary A Shares and the Preferred A Shares are referred to as "Class A Shareholder" and the holders of the Ordinary B Shares and the Preferred B Share are referred to as "Class B Shareholder".

The Ordinary A Shares and the Ordinary B Shares are together referred as the "Ordinary Shares".

The Ordinary Shares, the Preferred A Share and the Preferred B Share are hereinafter collectively referred to as the "Shares".

Each Share confers, whatever its class be, an identical single voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately TWO THOUSAND TWO HUNDRED EUROS (2,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 132.987,

- Sunstyle Entreprises Limited, une société régie par le droit Chypriote, ayant son siège social Agiou Pavlou 15, LEDRA HOUSE, Agios Andreas, P.C 1105, Nicosia, Chypre,

toutes deux ici représentées par Madame Katrin LANGNER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations datées du 27 et 28 janvier 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société à responsabilité limitée NextWeb Holdings S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 2 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2384 du 30 septembre 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 juillet 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1660 du 28 août 2009;

- Qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associées décident d'augmenter le capital social à concurrence de CENT MILLE EUROS (100.000.- EUR) pour porter son montant actuel de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000.- EUR) à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.- EUR) par l'émission de QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (49.999) parts sociales ordinaires de classe A, CINQUANTE MILLE (50.000) parts sociales ordinaires de classe B et UNE (1) part sociale préférentielle de classe A, d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune.

Souscription - Libération

Sont intervenus aux présentes:

1) Pamoja Capital Holdings (Lux 1) S.à r.l., précitée et représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT-DIX-NEUF (49.999) parts sociales nouvelles ordinaires de Classe A et UNE (1) part sociale nouvelle préférentielle A et les libérer moyennant apport en espèces avec une prime d'émission d'un montant de huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 899.999);

2) Sunstyle Entreprises Limited, précitée et représentée comme dit ci-avant,

laquelle déclare souscrire CINQUANTE MILLE (50.000) parts sociales nouvelles ordinaires de Classe B et les libérer moyennant apport en espèces.

Le montant total de NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (999.999- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associées décident de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

«Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 250.000 Euros (deux cent cinquante mille euros), représenté par:

- 124.997 (cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales ordinaires de classe A, ayant chacune une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) (les "Parts Ordinaires A"),

- 124.999 (cent vingt-quatre mille neuf-cent quatre-vingt dix-neuf) parts sociales ordinaires de classe B, ayant chacune une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) (les "Parts Ordinaires B"),

- 3 (trois) parts préférentielles de classe A d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) (les "Parts Préférentielles A"),
et

- 1 (une) part préférentielle de classe B d'une valeur nominale de 1 Euro (un Euro) (la "Part Préférentielle B").

Le détenteur des Parts Ordinaires A et des Parts Préférentielles A est désigné ci-après comme "l'Associé de Classe A" et le détenteur des Parts Ordinaires B et de la Part Préférentielle B est désigné ci-après comme "l'Associé de Classe B".

Les Parts Ordinaires A et les Parts Ordinaires B sont collectivement désignées ci-après comme les "Part Ordinaires".

Les Parts Ordinaires et les Parts Préférentielles A et B sont collectivement désignées ci-après comme les "Parts Sociales".

Chaque Part Sociale confère, quelle que soit la classe à laquelle elle appartient, un droit de vote identique et chaque associé a des droits de votes proportionnels au nombre de parts qu'il détient.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés adoptée selon les formes requises pour la modification des Statuts."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (2.200.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K.LANGNER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 février 2010, Relation: LAC/2010/5382. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010039519/148.

(100039370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Unicum SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 40.483.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale
Ordinaire tenue extraordinairement en date du 21.12.2009*

En date du 21.12.2009, l'assemblée à pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- Est nommée nouvel administrateur pour une durée de six ans la société Zimmer Investment S.à.r.l., avec siège social à L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange. Le mandat se terminera en l'an 2015.

- Madame Carmen Martin, Monsieur Robert Heiderscheid et Monsieur Winfried Lenz présentent la démission de leurs mandats, qui est acceptée par l'assemblée.

- Les mandats de l'administrateur, Madame Anne-Marie Wirth, et de l'administrateur-délégué, Monsieur Pascal Zimmer, tous deux demeurant professionnellement à L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange, sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'an 2015.

- Le commissaire aux comptes, la Fiduciaire Becker + Cahen S.à.r.l., inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 63.836 est remplacée par G.T. Experts Comptables S.à.r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. Le mandat du commissaire aux comptes se terminera en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010040713/25.

(100040442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.

Premium Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 88.117.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 8 mars 2010:

1. Noel Mc Cormack, Christian Tailleur et Keimpe Reitsma ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet au 1^{er} mars 2010.

2. IB Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de commissaire avec effet au 1^{er} mars 2010.

3. Jürgen Fischer, Jean Nicolas Beissel et Klaus Georg Krumnau, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg ont été nommés administrateurs avec effet au 1^{er} mars 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

4. Fiduciaire FIBETRUST, RCS E1485 avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg a été nommé commissaire avec effet au 1^{er} mars 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.

5. Le siège social de la société est transféré avec effet au 1^{er} mars 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 38, Boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mars 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010041086/24.

(100040588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2010.
